

PAGE registre N° :

<b>DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  N° DEL20231026_079/586</b>
	<b>Du 26 OCTOBRE 2023 à 18 heures30</b>
<b><u>NOMBRE :</u></b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : ... 21</b> <b>De Votants : ..... 27</b> <b>Absents ayant donné procuration ..... 6</b> <b>Absents excusés sans procuration ..... 0</b> <b>Absents non excusés sans procuration ..... 0</b>	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,  <b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc; MAZAY Isabelle; ANDRE Christian; DUSSAUT Florence; SERVILE Marc; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme; MIARD Pascal; ROUQUIER Bruno; ESCUDIER Sophie; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie; BARAGNON Guillaume; DENAT Sophie; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; CRES Elisabeth; AUGIER Marc; MARTIN Laurence  <b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Mme GHELFI Agnès qui avait donné procuration à Mme LAPIERRE Catherine ; M. LEDIEU Bertrand qui avait donné procuration à Mme LINGERAT Sophie ; Mme BROSETTE Alice qui avait donné procuration à Mme CRES Elisabeth; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à M. GUERRE Cyril ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc ; Mme ROCCO Catherine qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence  <b>Etait absent excusé sans procuration : -</b>  <b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b>
<b><u>Objet :</u></b> <b>URBANISME – Autorisation signature documents d'arpentage AD 116 et AD 117</b>	

Monsieur Cyril GUERRE, rapporteur, expose :

Par délibération n° DE20230622\_048/373 du 22 juin 2023 la commune de Caveirac a décidé de vendre à la SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES (SFHE), ou à toute société qu'elle substituerait, la parcelle sise section AD n° 117 et une partie de la parcelle sise section AD n° 116.

Afin de déterminer et délimiter l'emprise de cette cession la commune a missionné Monsieur GABANON, Géomètre-Expert.

Monsieur GUERRE présente les procès-verbaux de délimitation et plans destinés à obtenir les nouveaux numéros du cadastre :

- 1 premier PV permet de réunir les parcelles AD116 et AD 117 pour une superficie totale de 8947 m<sup>2</sup> .
- 1 deuxième PV détermine les emprises suivantes :
  - Lot 1 d'une superficie de 4645 m<sup>2</sup>, destiné à être cédé
  - Hors DP d'une superficie de 4172 m<sup>2</sup>, parcelle où est implanté le CNFPT
  - Hors DP d'une superficie de 130 m<sup>2</sup>, fossé bordant le chemin de Bernis

Vu l'avis favorable de la Commission d'urbanisme en date du 19 octobre 2023.

Le rapport de Monsieur Cyril GUERRE entendu,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

**APPROUVE** : l'exposé de Monsieur Cyril GUERRE

PAGE registre N° :

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer les procès-verbaux de délimitation, plans ci-annexés et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **30 OCT. 2023**

Le Maire  
Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance  
Sophie LINGERAT

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Sophie Lingerat.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.teierecours.fr>